

~ 5^{ème} ÉDITION ~

Les Grands Tournois d'Aigues Mortes

du 09 au 10 juin 2018



Bulletin d'inscription Marché Médiéval & Artisanal

La Fédération Française Médiévale & Renaissance, ses membres et partenaires, avec le soutien de la Mairie et des services techniques municipaux aigues-mortais, organisent sous les remparts Sud de la Cité d'Aigues-Mortes – du 09 au 10 Juin 2018 – leur rassemblement sur le thème d'une grande fresque historique.

Le fil conducteur en sera la restitution de tournois historiques de lice à pied et de jeux équestres, ainsi que des tournois d'archerie-arbalèstrie-armes de jet, mais aussi toute la vie civile, artisanale, militaire et festive (musique, danse, chant) qui se déroulait autour de ces tournois.

Cet évènement se veut ludique, pédagogique et participatif pour le public, au travers d'ateliers découverte de l'archerie et de l'arbalèstrie, de l'art du cheval, d'artisanat, de jeux de plateau et de plein air, de la vie civile...

Pour que cet évènement soit le rassemblement des passionnés du Moyen Âge et de la Renaissance, un campement multi-époque sera implanté sur le site, avec une mise en avant de la vie quotidienne, des ateliers et des métiers d'autrefois du V^{ème} au XVI^{ème} siècle.

Les mesnies seront regroupées par période sur la base de l'édification de trois grands camps :

- **HAUT MOYEN ÂGE** - V^{ème} au X^{ème} siècle : Dark Ages (Normands, Vikings, etc...).
- **MOYEN ÂGE** - XI^{ème} au XIII^{ème} siècle : Les Croisades.
- **BAS MOYEN ÂGE** - XIV^{ème} au XVI^{ème} : La pré-Renaissance et la Renaissance.

Ce rassemblement a pour objectif la restitution historique du Moyen Âge et de la Renaissance. Aussi, chaque participant devra se conformer **strictement** à la charte ci-après et au cahier des charges joint à ce bulletin...

Un programme détaillé de ces journées et un plan d'accès des lieux seront adressés à chaque participant.

SOYEZ LES BIENVENUS AU MOYEN ÂGE
ET À LA RENAISSANCE

Les Grands Tournois d'Aigues Mortes

du 09 au 10 juin 2018



Tournois de lice à pied, d'archerie - Jeux équestres - Vie civile - Musique - Conférences - Marché...

RENSEIGNEMENTS ÉCHOPPE :

Dénomination sociale :

Nom et Prénom du(de la) Représentant(e) :

Adresse complète :

Téléphone : Email :

Activité :

Produits mis à la vente :

Nombre de participants (1) : Femmes Hommes Enfants Animaux

Surface souhaitée : m long. × m prof. = ml (limitée à 3m de profondeur)

Tarif (25,00 Euros le mètre linéaire pour les 2 jours) : ml × 25,00 Euros = Euros

Alimentaire/Boisson + 50,00 Euros pour les 2 jours – **Ne pas omettre le chèque de caution (Article 2)** –

Arrivée (préciser créneau horaire) : Vendredi Samedi matin

Forme juridique (joindre copie de l'extrait KBis, du SIREN ou du SIRET) :

Numéro Police d'assurance (joindre copie de l'attestation Responsabilité Civile) (2) :

Ce bulletin est à retourner IMPÉRATIVEMENT pour le 30 Avril 2018 au plus tard :

Par courrier : Fédération Française Médiévale & Renaissance

Chez Mme MOURAREAU

Résidence Dell'Arte - 12 avenue Général de Gaulle

06500 MENTON

Par mail : medievale-renaissance@federation-francaise-medievale-et-renaissance.fr

Règlement par chèques à l'ordre de : Fédération Française Médiévale & Renaissance

JOINDRE UNE PHOTO DE L'ÉCHOPPE PRÉSENTÉE LORS DU RASSEMBLEMENT.

Je soussigné(e)....., reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation énoncées dans le règlement du marché médiéval et artisanal et le cahier des charges et m'engage à m'y conformer strictement.

Fait à Le

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»

(1) Cocher la case correspondant à votre choix

(2) ATTENTION : aucune photocopie du contrat ou de la facture d'assurance ne sera admise. Seule une attestation valable mentionnant les dates de validité, ainsi que les activités exercées (dont la vente sur les marchés pour les vendeurs) et les produits vendus (en cas de vente de produits). L'assurance doit uniquement être une assurance responsabilité civile professionnelle ou associative.

~ 5ème ÉDITION ~

Les Grands Tournois d'Aigues Mortes

du 09 au 10 juin 2018



Tournois de lice à pied, d'archerie - Jeux équestres - Vie civile - Musique - Conférences - Marché...

Article 1 – Produits mis à la vente

La sélection des produits présentés, d'inspiration ou de façon médiévale est essentielle pour la qualité et l'image du marché au sein de la fête médiévale «Les Grands Tournois d'Aigues-Mortes». Tous les produits vendus seront uniquement issus de la production artisanale. Les produits vendus et les démonstrations présentées devront avoir une connotation fortement médiévale, c'est pourquoi l'organisation se réserve le droit de retenir ou non une inscription.

Article 2 – Tarifs et Caution

Dans les 10 jours qui suivront le mail confirmant l'acceptation de l'exposant au marché médiéval, ce dernier devra s'acquitter de :

- **1 chèque de caution de 100,00 € à l'ordre de la Fédération Française Médiévale & Renaissance,**
 - 1 chèque de 25,00 € par mètre linéaire pour les deux jours à l'ordre de la Fédération Française Médiévale & Renaissance,
- Un supplément de 50,00 euros sera demandé aux échoppes alimentaires et de vente de boissons pour les deux jours.

ATTENTION : L'inscription ne sera considérée définitive et acquise qu'après réception des chèques.

En cas de défection de l'exposant une semaine avant le début de la manifestation ou lors de ladite manifestation, aucun remboursement ne sera fait, et le chèque de caution sera encaissé, sauf en cas de force majeure dûment approuvée (accident, décès, maladie).

Si l'exposant a respecté les conditions dudit règlement, sa caution lui sera retournée dans la semaine qui suivra la fin du rassemblement.

Article 3 – Installation / Désinstallation

Arrivée des échoppes - artisans de bouche, artisans d'art, commerçants, éleveurs ou producteurs - du Vendredi 08 de 14H00 à 21H00 au Samedi 09 Juin de 07H00 à 08H00.

Samedi 09 Juin – Ouverture du marché médiéval au public de 09H00 à 22H00.

Dimanche 10 Juin – Ouverture du marché médiéval au public de 09H00 à 18H00.

Emplacements :

- remparts Sud de la Cité d'Aigues-Mortes (dans le campement pour les partenaires de la Fédération Française Médiévale & Renaissance) - fermeture à 19H00 -
- remparts Sud de la Cité d'Aigues-Mortes (enceinte extérieure au campement pour les échoppes et artisans non partenaires de la Fédération Française Médiévale & Renaissance) - gardienage les nuits des vendredi et samedi -

La présence des exposants est obligatoirement requise sur les deux jours et durant les horaires précités.

Article 4 – Placement et Conditions

Seul l'organisateur se réserve le droit d'attribuer les emplacements comme il le juge bon, en fonction de la configuration des lieux, de l'ordre d'inscription et de l'aspect qu'il souhaite donner à l'espace d'exposition.

Dès leur arrivée, les exposants devront se signaler auprès de l'organisateur qui leur indiquera leur emplacement et le parking.

Dans le cas où un exposant n'aura pas pris possession de son emplacement à 08H00 le samedi, ce dernier pourra être réattribué sans remboursement des frais de place et de la caution à l'exposant absent.

Tout emplacement attribué doit servir à l'exposition, à l'étalage et à la vente des produits de l'exposant. **Il est formellement interdit de louer ou partager, même à titre gratuit, un emplacement.**

Aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux d'exposition aux horaires d'ouverture au public.

Les véhicules des exposants auront accès aux emplacements uniquement pour déchargement et chargement. Ils seront obligatoirement garés à l'extérieur des lieux d'exposition durant tout le temps de la manifestation (parking gardienagé, libre d'accès prévu à cet effet).

Article 5 – Costumes et Décors

Les échoppes seront obligatoirement décorées extérieurement et intérieurement par les soins des artisans de manière médiévale, et les produits (uniquement stipulés dans la fiche d'inscription) devront être présentés de manière esthétique et attractive.

Le personnel qui tiendra les échoppes devra être obligatoirement costumé de manière médiévale (conformément au cahier des charges annexé).

En cas de non-respect de ces préconisations et des produits mentionnés dans la fiche d'inscription, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un exposant sans remboursement des chèques de caution et de règlement des frais de place.

~ 5ème ÉDITION ~

Les Grands Tournois d'Aigues Mortes

du 09 au 10 juin 2018



Tournois de lice à pied, d'archerie - Jeux équestres - Vie civile - Musique - Conférences - Marché...

Article 6 – À la charge de l'exposant

L'exposant doit s'équiper en éclairage et rallonges électriques suffisamment longues (50 mètres minimum) – conformes en puissance à ses appareillages électriques – notamment pour la nocturne du samedi, ainsi qu'en cales, nécessaires sur certains emplacements.

Les exposants désirant disposer d'énergie électrique pour les seuls besoins de leurs échoppes - dans la limite de la puissance fournie par les services techniques de la ville - devront en faire la demande, lors de leur inscription.

Les demandes devront préciser les équipements envisagés (appareillages : nature, puissance unitaire, nombre, ...).

Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque dysfonctionnement. Aucun dédommagement ne sera dû à l'exposant.

Article 7 – État des lieux

Les exposants devront laisser leur emplacement propre avant leur départ en ramassant les débris et déchets de quelque sorte que ce soit et en les déposant dans les containers prévus à cet effet.

Tout contrevenant se verra retenir et encaisser son chèque de caution pour les frais de nettoyage et de mise en décharge.

Article 8 – Assurances et Responsabilités

Tout exposant devra fournir (lors de son inscription et sur demande des organisateurs) :

- une attestation d'assurance Responsabilité civile garantissant les accidents causés par l'emploi de son matériel,
- un extrait d'inscription au répertoire de la chambre des métiers ou registre du commerce datant de moins de 3 mois ou extrait K bis,
- une attestation MSA datant de moins de 3 mois pour les agriculteurs,
- un certificat d'hygiène pour les produits frais alimentaires.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, d'accident, d'incidents divers, d'intempéries.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme des animations et emplacements. Ses décisions devront être respectées.

Tout manquement à ces dispositions entraînera l'exclusion d'un exposant, même si celui-ci est déjà installé sans aucun dédommagement, ni remboursement des frais d'emplacement et de la caution.

Tout litige sera réglé à l'amiable, sans exclure toutefois l'intervention de la force publique et des instances concernées.

Article 9 – Inscription

Les emplacements seront retenus dans l'ordre d'inscription et selon la limite des places disponibles, de même une sélection des stands vendant la même catégorie de marchandises est effectuée afin que chacun puisse correctement travailler sans excès de concurrence. Toute participation sera effective dans l'ordre de réception du paiement et des documents requis sauf si refus d'inscription de l'organisateur.

Cette participation implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement et du cahier des charges.

À cet effet, n'oubliez pas de nous retourner le bulletin d'inscription signé et revêtu de la mention : Lu et Approuvé.

L'organisateur accusera réception de votre demande (bulletin d'inscription, suivi de son paiement en cas d'acceptation) en confirmant votre réservation d'emplacement.

Article 10 – Respect des règlements

Tout exposant sollicitant son inscription accepte sans recours, ni restriction ou réserve toutes les clauses et conditions du présent règlement et doit se conformer aux prescriptions de la législation et de la réglementation relative à la tenue des marchés.

Le non-respect de cette charte et du cahier des charges entraînera un renvoi du marché, sans aucun remboursement, ni aucune indemnité.

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»